Duplicata permis de conduire et carte grise

Demande de duplicata du permis de conduire

Vous pouvez effectuer une demande en ligne de duplicata du permis de conduire dans les cas suivants :

- Perte
- Vol
- Détérioration
- Changement d'état civil
- Erreur sur votre permis s'il s'agit d'un titre demandé par courrier (ancien permis, titre obtenu en échange d'un permis étranger)

Demande de duplicata de carte grise

Vous pouvez obtenir un duplicata de votre carte grise (dorénavant appelée certificat d'immatriculation) si votre carte originale a été perdue. Il n'est plus possible de faire la demande auprès de la préfecture ou sous-préfecture : la demande est à faire intégralement en ligne.

Infos pratiques

Mise en garde : soyez vigilants, certains sites internet prétendent être des sites institutionnels.
Le site sécurisé de l’ANTS est le seul habilité à traiter ces demandes.

Liens utiles
Site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurités)
Permis de conduire
Perte, vol ou détérioration de la carte grise : demande de duplicata